



## Expérimentations du port de l'uniforme : pour le SNUDI-FO, c'est non !

Dans ses annonces du 6 décembre dernier, Gabriel Attal, alors ministre de l'Éducation nationale, avait évoqué le retour de l'uniforme à l'école.

Dans un guide adressé aux collectivités le 8 décembre, le ministère estimait que «*le port d'une tenue vestimentaire commune est susceptible de créer une atmosphère de travail et d'égalité au sein de l'établissement*» et qu'elle serait «*un moyen de valoriser l'image de l'école et de l'établissement en créant un sentiment d'appartenance et d'unité entre les élèves*».

Le Président Macron a indiqué que la "tenue unique" serait expérimentée pour les élèves dès cette année 2024 dans une centaine d'établissements volontaires, en vue d'une éventuelle généralisation en 2026 et une tenue clé en main dévoilée vendredi 19 janvier va être proposée aux collectivités qui participent à l'expérimentation de l'uniforme à l'école.

Le guide envoyé par le ministère aux collectivités locales, qui n'a aucune valeur réglementaire, prévoit que la décision de participer à l'expérimentation doit être validée par un vote réalisé en conseil d'école, et que le port de l'uniforme doit être ajouté au règlement intérieur.

Certains élus se saisissent déjà de ces annonces.

### **Un maire des Côtes-d'Armor contraint de renoncer à l'expérimentation !**

Dans les Côtes d'Armor, le maire de Plouisy a tenté d'imposer le port de l'uniforme aux écoliers de sa commune. A l'initiative des parents d'élèves, et avec le soutien des organisations syndicales SNUDI-FO, FSU-SNUipp, SE-UNSA, CGT Educ'action et SUD Education, plus d'une centaine de personnes se sont rassemblées devant la mairie de Plouisy le mardi 23 janvier, contraignant le maire à retirer son projet.

En Moselle, le maire de Florange prend lui aussi l'initiative d'une réunion de parents d'élèves, alors qu'à aucun moment, les enseignants n'ont été consultés. Il indique durant cette réunion que les représentants des parents d'élèves, et eux uniquement, seront amenés à se prononcer lors d'un conseil d'école ! Les collègues de l'école, réunis en conseil des maîtres, en lien avec le SNUDI-FO, adoptent une motion d'école pour exprimer leur refus d'une tenue unique au sein de leur école, eu égard notamment «*au manque de considération*» porté par la municipalité à l'école, alors que de nombreux problèmes de locaux et de moyens signalés depuis des années en conseil d'école n'ont jamais été traités.

### **Pendant ce temps, 650 postes sont supprimés dans les écoles !**

Pour le SNUDI-FO ces expérimentations autour de l'uniforme ne sont qu'un écran de fumée visant à camoufler les vrais problèmes que rencontre l'Ecole publique à commencer par les 650 suppressions de postes décidées par le ministre Attal ou le manque de places en établissements spécialisés bafouant les droits de milliers d'élèves en situation de handicap, comme l'ont rappelé les 5000 personnels ayant manifesté le 25 janvier au ministère à l'appel de la FNEC FP-FO.

De plus, impossible d'ignorer que ces annonces se déroulent dans un contexte nauséabond, au moment où le président Macron multiplie les discours guerriers, augmente dans des proportions jamais vues le budget militaire, tente d'imposer le SNU (service national universel) ...

---

Le SNUDI-FO rappelle que l'expérimentation du port de l'uniforme lancée par le ministère, ne s'appuie sur aucun texte réglementaire. A ce titre, toute expérimentation ne peut reposer que sur le volontariat des personnels. Le SNUDI-FO rappelle qu'à tout moment, les personnels sont libres de s'exprimer sur le port de l'uniforme, dans le cadre de la liberté d'opinion garantie aux fonctionnaires.

**Le SNUDI-FO invite tous les collègues qui subissent des pressions pour mettre en place l'uniforme dans leur école à prendre contact avec le syndicat départemental du SNUDI-FO pour organiser la résistance.**

**Il appelle tous les personnels à se mobiliser sur la base de ses revendications :**

- **Annulation de toutes les fermetures et création de postes à la hauteur des besoins !**
- **Création des places dans les établissements spécialisés ! Non à l'inclusion systématique et forcée !**
- **Augmentation immédiate de 10% de la valeur du point d'indice et ouverture de négociations pour rattraper 28,5% de perte de pouvoir d'achat depuis 2000 !**
- **Un statut et un vrai salaire pour les AESH !**

Montreuil, le 26 janvier 2024